

Communiqué de presse – 17 juin 2016

La construction est unie dans la lutte contre le dumping social

Le quotidien « La Libre Belgique » de ce vendredi 17 juin publie un entretien que le ministre LACROIX lui a accordé sur le thème du dumping social. L'article comporte plusieurs déclarations inexactes que la Confédération Construction entend rectifier.

« Contrairement aux affirmations reprises dans l'article, la directive européenne sur les marchés publics n'est pas transposée « a minima » et le patronat n'a évidemment pas veillé à ce qu'il en soit ainsi. Ces affirmations peuvent être démenties par les deux constats suivants, qui sont par ailleurs aisément vérifiables », affirme Robert de Mûelenaere, administrateur-délégué de la Confédération Construction :

- La nouvelle loi sur les marchés publics comporte les bases suffisantes pour l'application des mesures anti-dumping qui ont été adoptées par la table ronde contre le dumping social dans la construction en juillet 2015. Ces mesures anti-dumping sont aujourd'hui en cours d'exécution dans le cadre du travail de préparation des arrêtés royaux spécifiques, que le gouvernement fédéral a initié et auquel la Confédération est étroitement associée. Ces arrêtés entreront en vigueur au cours des prochaines semaines.

- La Confédération, qui représente au plan fédéral l'ensemble des entreprises de construction du pays, est l'organisation qui a proposé, dès 2014, l'adoption des mesures anti-dumping qui sont aujourd'hui en cours d'exécution, à savoir pour l'essentiel, l'agrégation obligatoire de tous les sous-traitants, la limitation de la chaîne de sous-traitance à deux niveaux et le contrôle renforcé des offres anormalement basses. Sans oublier le renforcement des moyens des inspections sociales obtenus par le ministre des PME, Willy BORSUS et l'ancien Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude sociale Bart TOMMELEIN.

La Confédération Construction est par ailleurs à l'origine de nombreuses initiatives complémentaires contre le dumping social, y compris au niveau régional par le biais des actions de sensibilisation des pouvoirs publics que la Confédération Construction Wallonne (CCW) mène depuis plus de deux ans sur le sujet.

« Le Guide pratique adopté par la Région wallonne le 28 avril 2016 sous l'impulsion du ministre LACROIX, avec l'appui de la CCW, est un excellent outil de lutte contre le dumping, et la CCW appelle le Gouvernement wallon à le promouvoir avec plus de vigueur. La CCW va même plus loin et propose de rendre ces mesures anti-dumping obligatoires et uniformes pour tous les marchés publics wallons, y compris au niveau local. La tolérance zéro doit être de mise tant pour les entreprises que pour les pouvoirs adjudicateurs », renchérit Francis Carnoy, directeur général de la CCW, en invitant le ministre Lacroix au dialogue pour combattre aussi le dumping dans les marchés privés subventionnés (primes, subsides).

Enfin la Confédération Construction soutient totalement l'idée de la création d'un observatoire des prix au plan régional. Elle a dans ce contexte fait inscrire dans le plan issu de la table ronde contre le

dumping dans la construction une résolution – actuellement en cours d'exécution – portant sur l'établissement des coûts salariaux réels à respecter par les entreprises étrangères lorsqu'elles travaillent en Belgique.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Véronique Vanderbruggen

Dir Relations Publiques

T 02 545 56 26 • M 0477 36 09 44

veronique.vanderbruggen@confederationconstruction

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.



Follow
us on
Facebook

follow us on
twitter

